



ACTUALITÉS : la réforme de l'internat vue par le SNIN

Une réforme du 3^e cycle des études médicales (c.-à-d. l'internat) est en discussion depuis plusieurs années et sa mise en place s'est accélérée ces derniers mois. La réforme est saluée par tous, mais il existe une franche opposition quant à la durée et la composition des maquettes pour certains DES. Cette opposition a entraîné la publication d'un communiqué de presse commun le 11 avril 2017 de sociétés savantes, CNU, associations et syndicats d'internes. Mais surtout, un mouvement de grève a été lancé par les syndicats d'internes (Intersyndicat national de internes [ISNI] et le Syndicat national des internes de néphrologie [SNIN]) depuis le 18 avril 2017. Pour faire le point sur cette réforme, Charlotte Lohéac (présidente du SNIN) a pris le temps de répondre à nos questions.



© Club des jeunes néphrologues

Club des jeunes néphrologues (CJN): Pourquoi une réforme du 3^e cycle des études médicales (R3C) est envisagée ?

Syndicat national des internes de néphrologie (SNIN) : Une R3C est envisagée depuis 2010 pour améliorer et uniformiser les formations théorique et pratique des internes par un passage au schéma européen « Licence Master Doctorat (LMD) ». Dans le cadre de ce projet, le nombre de diplômes d'études spécialisés (DES) va être augmenté (naissance du DES de gériatrie ou de médecine d'urgence) et les diplômes d'études spécialisés complémentaires (DESC) seront supprimés. Cette réforme va permettre de renforcer l'apprentissage théorique des internes en mettant en place une plateforme d'apprentissage numérique et des modules d'enseignements transversaux. Un portfolio suivra l'interne lors de son cursus qui sera un support de validation ou non de l'interne selon les compétences qu'il aura acquies dans le référentiel de chaque spécialité.

CJN : La structure de l'internat va-t-elle changer ?

SNIN : En effet, tout d'abord les internes seront désormais appelés « étudiants du 3^e cycle ». Les DES seront divisés en 3 phases :

- Une phase socle (1 an) dont l'objectif est l'apprentissage des connaissances de base du 3^e cycle avec au moins un stage dans la spécialité. À la fin de cette phase, l'interne établira avec son coordonnateur un contrat de formation qui définira les objectifs pédagogiques et précisera le parcours de formation suivi au sein de la spécialité souhaité par l'étudiant, ainsi que son sujet de thèse.
- Une phase d'approfondissement de durée variable selon les spécialités (2 ou 3 ans), comprenant des stages dans la spécialité et des stages

libres. Elle se termine par la validation de la thèse et une inscription partielle à l'Ordre des médecins.

- Une phase de consolidation (1 an) dont le texte n'est pas encore voté mais où l'interne aura vraisemblablement un statut équivalent à celui d'assistant spécialiste.

Les internes choisiront les stages au sein de leur phase et non plus selon l'ancienneté. Les différents services auront antérieurement obtenu un agrément pour recevoir des internes en phase socle, d'approfondissement et/ou de consolidation.

Enfin, la formation pourra être complétée pendant une année supplémentaire par une « option » qui est spécifique à une spécialité ou par

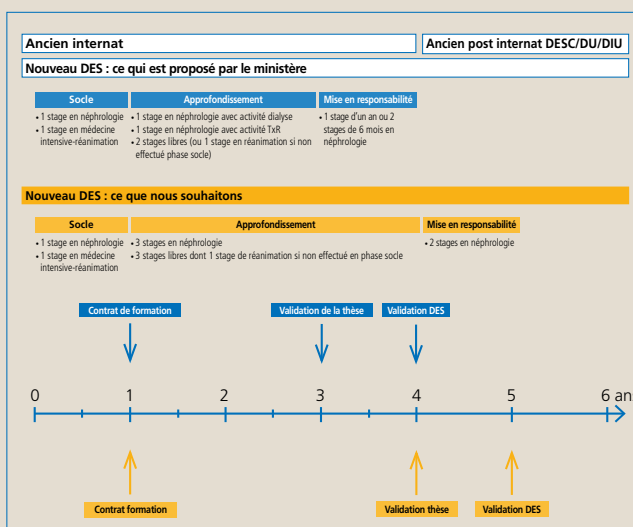
une formation spécialisée transversale (FST) qui est commune à plusieurs spécialités. Ces options/FST seront soumises à un *numerus clausus*.

CJN : Qu'en est-il pour la maquette de néphrologie ?

SNIN : Dans sa forme actuelle, la maquette est prévue en 4 années avec un schéma 1+2+1 comportant 5 stages en néphrologie, 1 stage en réanimation et 2 stages libres. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'option et 2 FST seront disponibles (génétique et thérapeutique).

Du fait de la disparition des DESC, l'accès à des spécialisations comme l'immunologie ou la réanimation sera impossible *via* le DES de néphrologie.

Figure — Schéma de la réforme vu par l'État et propositions faites par le SNIN



Manifestation à Paris,
le 18 avril 2017.



© Club des jeunes néphrologues

CNJ : Quels sont les points de désaccord qui ont poussé le SNIN à se mettre en grève ?

SNIN : La phase de consolidation pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, contrairement à ce qui se passe actuellement où les choix de stage sont décidés par l'étudiant en fonction de son classement à l'ECN, la réforme prévoit que l'étudiant établisse une liste de pré-choix pour cette phase. Le choix final serait laissé au coordonnateur de la spécialité et au directeur régional de l'ARS. C'est de là que vient le terme de *Big Matching* à la mode en ce moment pour parler de la R3C. Ensuite, le statut de l'étudiant pose problème. En fin de phase d'approfondissement, celui-ci sera thésé, inscrit à l'Ordre des médecins et aura des responsabilités qui se rapprochent plus de celui d'un assistant que d'un interne, raccourcissant ainsi la durée d'apprentissage pur de l'interne en néphrologie — soit un équivalent d'internat de 3 ans. La durée moyenne de formation des internes en Europe est de 5 à 6 ans, nous sommes à l'heure actuelle très au-dessous de la formation recommandée.

Enfin, cette maquette réduit de manière notable le nombre de stages libres au sein du DES de néphrologie. Or notre spécialité est complexe et transversale, nécessitant de l'expérience dans plusieurs autres spécialités dont l'apprentissage va être limité par les deux seuls stages libres dans la forme actuelle.

CNJ : Un sondage a été effectué auprès des néphrologues seniors et ceux en formation, qu'en ressort-il ?

SNIN : Quatre cent sept néphrologues ont répondu au sondage dont 48% d'internes. Quatre-vingts pour cent des répondants se sont dits insuffisamment informés de la réforme,

96,4% des sondés ne souhaitent pas d'un DES en 4 ans comme proposé actuellement. La mesure demandée par 60% des répondants est un passage à un DES de 5 ans soit un « apprentissage pur » de 4 ans d'internat et une année de mise en situation.

CNJ : Quel est le rôle du SNIN dans cette réforme ?

SNIN : Le SNIN avait été créé dès le début des discussions sur la réforme par un mouvement spontané des internes venant de l'ensemble de la France. Ces derniers mois, une dizaine d'entre nous s'est emparée de ce sujet pour défendre la formation des futurs étudiants de 3^e cycle en néphrologie. La réforme en tant que telle, malgré des points positifs de formation théorique, nous semble délétère pour la formation des néphrologues. La seule réponse faite par les autorités pour justifier l'impossibilité d'un passage à 5 ans de la néphrologie est le coût d'une augmentation de la durée l'internat : cela nous paraît inacceptable compte tenu de la complexification de notre métier.

Un néphrologue moins bien formé, ce sont des patients moins bien soignés.

La néphrologie présente des spécificités qu'il nous paraît légitime de faire entendre au niveau national, et les internes souhaitent prendre une part active à celle-ci. Nous souhaitons inscrire notre action dans une collaboration avec les sociétés savantes, les autres regroupements de néphrologues, notre corps d'enseignants et nos autorités de tutelle.

CNJ : Quelles ont été les répercussions du mouvement de grève et où en est la réforme sur le plan législatif ?

SNIN : Notre désaccord avec cette maquette en 4 ans a été formulé à de multiples reprises au travers notamment des communiqués de presse communs avec les cardiologues et les hépato-gastro-entérologues qui ont la même problématique de maquette. Malgré cela, un premier arrêté a été publié le 12 avril 2017 relatif à l'organisation du 3^e cycle des études de médecine. Sans aucune concertation supplémentaire de la part des autorités, les maquettes ont été validées par arrêté le 21 avril 2017. Cependant, dans un communiqué du 17 mai, la conférence des doyens appuie notre demande de maquette en 5 ans ce qui représente une avancée significative même si les textes n'ont pas encore été modifiés.

CNJ : Y a-t-il d'autres actions envisagées dans les semaines à venir ?

SNIN : Le préavis de grève de l'ISNI n'a pas été levé pour le moment et nous espérons l'instauration rapide d'un dialogue avec le nouveau Gouvernement. En fonction de l'évolution du dossier un nouveau mouvement de grève nationale sera discuté.

Par ailleurs, les maquettes seront réévaluées de façon annuelle par une commission de réévaluation. Un travail collaboratif entre le CJN, le CNU de néphrologie, le CUEN, la SFNDT, le SNL et le SNIN est en cours pour définir au mieux le métier de néphrologue en 2017 et justifier d'une maquette en 5 ans auprès des autorités.

NDLR : Très récemment, la conférence des doyens a annoncé vouloir avancer dans les discussions avec la néphrologie pour une durée totale de DES à 5 ans.